Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le - 6 AVR. 2023
ID : 081-218101400-20230329-1786_DL20290323-BF

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

# Le budget 2023

Le contexte de flambée des prix, de difficultés d'approvisionnement, de persistance de conflits armés dans le monde, et en particulier en Ukraine, et le climat social en France rendent les prévisions budgétaires très délicates.

Pour autant, le projet de budget pour l'année 2023 se veut rigoureux (avec la recherche systématique d'économies de gestion interne ou de consommation en particulier d'énergie, d'eau et de papiers) et volontariste tant en matière d'investissement que des services rendus aux vauréens.

D'importants efforts sont réalisés notamment en matière de développement durable, de voirie, d'équipements publics et de sécurité.

Ces efforts sont d'autant plus vertueux que les taux d'impôts communaux restent stables et que les dispositifs d'aides de l'État mis en place sont très loin de compenser, voire même d'adoucir, les pertes de DGF générées par les décisions gouvernementales successives et défavorables aux collectivités territoriales depuis 2013.

Le manque à gagner cumulé depuis cette date dépasse, en effet, les 4 500 000 euros, cette année soit l'équivalent d'une école, d'un cinéma, d'un musée ou de sept rues.

⇨ Les taux de fiscalité ne sont pas augmentés

Afin de continuer à protéger et soutenir les vauréens, nonobstant l'inflation bondissante pesant sur le budget, les taux communaux des taxes n'augmentent pas pour la onzième année consécutive.

Cette mesure est d'autant plus significative que la pression fiscale est, à Lavaur, inférieure à la moyenne des villes de la même strate de population, comme l'a relevé la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport.

Le maintien de cette politique favorable aux contribuables est d'autant plus nécessaire cette année que ces derniers vont subir une hausse des bases décidée par le gouvernement et approuvé par le Parlement de + 7,1 %.

⇨ Le rythme des investissements est toujours soutenu malgré le contexte

Malgré, en effet, un contexte fortement dégradé, l'effort d'équipement reste vif afin de répondre aux besoins exprimés par les vauréens et continue de tenir les engagements du programme de la majorité municipale. Y sont inscrites les opérations suivantes :

· En matière de développement durable
- Aménagement des entrées de la « zone de rencontre » créées dans le cadre du « plan vélo et circulations douces », en particulier au niveau du secteur des Trois Grâces ;
- Aménagement d'une aire sportive, d'agrément et de plantations au Carla (crédits de paiement) ;
- Verdissement d'espaces publics et de cours d'école ainsi que diverses plantations d'arbres ;
- Diagnostic thermique et énergétique des bâtiments communaux ;
- Équipement d'éclairage en led de la médiathèque ;

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le - 6 AVR. 2023
ID : 081-218101400-20230329-1786_DL20290323-BF

- Acquisition d'un terrain au Pech pour accueillir des plantations d'arbres.

· En matière de voirie et de cadre de vie
- Aménagement d'un giratoire au carrefour des avenues Raoul Lacouture et Georges Spénale ;
- Instauration d'une enveloppe annuelle destinée à la réfection des revêtements de diverses voiries urbaines ;
- Enveloppe annuelle de réfection de la voirie rurale ;
- Réfection du revêtement de la partie piétonne et cycles des allées Jean Jaurès ;
- Première tranche de travaux, rue des Rosiers, route du Port d'en Taïx ;
- Travaux d'aménagement de voiries diverses ;
- Travaux de protection et consolidation des falaises de l'Agout (crédits de paiement).

· Dans le domaine sportif
- Création de la Maison sports santé (crédits de paiement) ;
- Revêtement de terrains de tennis ;
- Aménagement de deux terrains de « foot5 » (crédits de paiement).

· Dans le domaine culturel et patrimonial
- Continuation de l'opération d'aménagement d'un cinéma multi-salles (3) sur le site actuel, en plein cœur de ville ;
- Maîtrise d'œuvre pour la création (colonne sèche sécurité incendie) ou la restauration (escalier à vis) des circulations verticales de la cathédrale et restauration du chemin de croix ;
- Mobilier pour les réserves du musée (2ème tranche) ;
- Acquisition de tableaux pour le musée ;
- Renouvellement des projecteurs (LED économies d'énergie) de la Halle aux Grains.

· Dans le domaine scolaire
- Aménagements divers, dans toutes les écoles de la commune ;
- Acquisition de mobiliers ;
- Poursuite de l'effort d'équipement de matériels informatiques ;
- Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale et de mobilier d'aire de jeux.

· En matière de sécurité
- Extension et renforcement du dispositif de vidéoprotection, dont tous les acteurs (sous-préfet, représentant du procureur de la République…) ont souligné, lors de la dernière réunion du CLSPD l'atout dissuasif tant en terme de prévention que de répression de la délinquance ; « un outil formidable » selon les termes du commandant en second de la compagnie de Gaillac de la Gendarmerie Nationale territoriale compétente.
- Travaux de sécurisation des berges (crédits de paiement) ;
- Aménagement d'un plateau traversant avenue Gabriel Péri.

**➢ les dépenses de fonctionnement sont rigoureusement gérées malgré le contexte**

→ Les charges à caractère général souffrent de la situation générale inflationniste

Les crédits inscrits au chapitre 011 « charges à caractère général » sont supérieurs de 7,49 % à ceux de l'année 2022, en raison principalement de la forte inflation qui plombe de nombreux postes de dépenses mais aussi, et c'est plus positif, du développement des services à la population et de l'effort marqué d'entretien de la voirie (dépenses éligibles au FCTVA) qui vient compléter utilement l'enveloppe, elle aussi abondée en section d'investissement, pour la réfection ou l'aménagement de ladite voirie.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le - 6 AVR. 2023
ID : 081-218101400-20230329-1786_DL20290323-BF

communal affecté au soutien logistique des manifestations associatives (trois équivalents temps plein à l'année).

⇨ La dette est gérée intelligemment.

Nous avons anticipé la remontée structurelle des taux d'intérêt en figeant un emprunt en fin d'année 2022, lequel sera mis en œuvre, à un coût restant très abordable, en cours d'année 2023 pour participer à l'effort d'investissement du présent exercice.

Il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport, a jugé cette dette « maîtrisée » et « sans risque ».

Elle est exclusivement adossée à l'effort d'investissement. Elle tient compte de nos capacités de remboursement et s'accompagne d'un bon niveau d'autofinancement.

De nombreuses recettes de subvention sont attendues mais non encore notifiées. Leur constatation en cours d'exercice permettra de réduire très significativement la ligne budgétaire « emprunt ».

**➢ Un bon niveau d'autofinancement continue d'être recherché**

Bien que le contexte fortement inflationniste rende la tâche plus ardue, nous essayerons, sans relâche, de dégager un bon niveau d'autofinancement, dont une partie est déjà consolidée par une dotation aux amortissements en forte croissance. Une gestion fine des dépenses et des recettes et la recherche systématique d'économies de fonctionnement devraient permettre d'atteindre cet objectif nécessaire au financement de l'effort d'investissement.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le - 6 AVR. 2023
ID : 081-218101400-20230329-1786_DL20290323-BF

L'impact inflationniste est adouci par la poursuite de la rationalisation des consommations et des économies réalisées sur le fonctionnement interne des services.

Aussi, les inscriptions budgétaires des postes « frais de télécommunications », « frais d'affranchissement », « catalogues et imprimés », « documentation générale et technique », « autres matières et fournitures », « fournitures administratives », « fournitures d'entretien », « chauffage urbain », « eaux et assainissement » et même « alimentation » baissent pour la plupart ou sont maintenues à leur niveau précédent.

En matière d'alimentation, par exemple, alors que les effectifs restent stables, l'effet de la flambée des prix des produits alimentaires peut être compensé par des méthodes de gestion interne qui portent leurs fruits : lutte anti-gaspillage, pesée des portions, études qualitatives, tarifaires et conjoncturelles systématiques et, au cas par cas, des produits choisis pour les préparations.

La dématérialisation accrue de nos procédures contribue également à diminuer la consommation de papier.

**L'effort pour un développement durable reste ainsi toujours soutenu,** tant en matière de réduction de nos dépenses de fonctionnement qu'au niveau de nos investissements détaillés plus loin.

→ Les frais de personnel sont fortement impactés par les décisions gouvernementales

Les frais de personnel (chapitre 012) seront fortement impactés par des décisions gouvernementales : augmentation du point d'indice (+ 3,5 %) en année pleine soit un surcoût de près de 400 000 €, revalorisation indiciaire des traitements due à l'augmentation du SMIC.

La politique sociale en direction du personnel est toujours aussi prégnante avec ses incidences budgétaires :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) c'est-à-dire l'évolution favorable des carrières ;
- l'abondement du régime indemnitaire quel que soit le statut des agents ;
- les intégrations ;
- la création de postes d'apprentis supplémentaires.

Il convient de pourvoir aussi au remplacement de plusieurs agents placés en congés de longue maladie.

Aussi, par prudence, les prévisions de ce chapitre sont réévaluées de + 7 % par rapport aux inscriptions de 2022.

Les efforts d'optimisation des emplois sont poursuivis même si les marges de manœuvre sont, cette année, plus réduites, compte tenu des besoins et des efforts déjà entrepris lors des exercices précédents.

⇨ Le soutien au tissu associatif reste très fort

L'enveloppe destinée aux subventions aux associations est maintenue au bon niveau de celle des années précédentes. Elle est supérieure de + 9 % à celle budgétisée avant 2019.

A cela, s'ajoute la mise à disposition gratuite et sans cesse croissante de locaux municipaux avec les charges d'énergie afférentes en forte augmentation. L'aide s'exprime aussi par le personnel